

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL843

présenté par
Mme Chalas, rapporteure

ARTICLE 3

Après l'alinéa 28, insérer l'alinéa suivant :

« *I bis.* – À la première phrase du premier alinéa de l'article L. 951-1-1 du code de l'éducation, le mot : « technique » est remplacé par les mots : « social d'administration ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.